



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B. - VICENTE.

N° 2016/97

**Objet : Budget Annexe Médiathèques : amortissement de biens acquis avant 2007  
(Annule et remplace la délibération n°2016/82 du 29/09/2016)**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté que sur le Budget Annexe Médiathèques les amortissements n'ont été réalisés qu'à compter de 2008. Pour cela, tous les biens encore dans l'actif acquis avant cette date n'ont pas été amortis.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre une disposition de régularisation sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement ou d'investissement car cette régularisation se réalise par des opérations d'ordre non budgétaire (Comptes 1068 et 1021).

Monsieur le Président détaille les amortissements à régulariser :

	N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Durée amort	Valeur à régulariser
2183	2004 02 MEDIA	ST-PAUL - LOGICIEL MICROBIB	01/01/2004	3.799,63	2	3.799,63
2183	2004 03 MEDIA	VIELMUR - LOGICIEL MICROBIB	01/02/2004	3.589,63	2	3.589,63
2184	2004 01 MEDIA	ST-PAUL - MOBILIER BORGEAUD	01/03/2004	864,95	1	864,95
2184	2005 01 MEDIA	VIELMUR - RAYONNAGE BACS TABLES CHAISES BANQUE PRET	01/01/2005	12.729,70	10	12.729,70
2184	2007 02 MEDIA	VIELMUR - BAC A BD 8 CASES 1 TOUR PRESENTATION 1 SUPPORT PUPITRE	01/02/2007	1.311,65	10	1.048,00
2188	2005 02 MEDIA	LIVRES	01/02/2005	1.621,37	6	1.621,37
2188	2006 01 MEDIA	LIVRES	01/01/2006	1.950,34	6	1.950,34
2188	2007 01 MEDIA	LIVRES	01/01/2007	2.077,83	6	2.077,83
TOTAL A REGULARISER						27.681,45

Monsieur le Président propose que le total de 27.681,45 € à régulariser soit imputé au compte 1068 pour un montant de 10.964,79 € et au compte 1021 pour un montant de 16.716,66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la régularisation des amortissements comme détaillés ci-dessus,

- décide que la somme de 27.681,45 € sera régularisée par opération d'ordre non budgétaire imputée au compte 1068 pour un montant de 10.964,79 € et au compte 1021 pour un montant de 16.716,66 €,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président et au trésorier pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2016.



Le Président,

Raymond GARDELLE

